

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Belfort, le 1^{er} février 2022

SIGNATURE DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ENTRE L'ÉTAT ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD TERRITOIRE

Jean-Marie GIRIER, Préfet du Territoire de Belfort, et Christian RAYOT, Président de la Communauté de communes du Sud Territoire, ont signé ce mardi 1^{er} février le Contrat de relance et de transition écologique (CRTE).

La signature de ce contrat formalise la volonté partagée par l'État et la Communauté de Communes du Sud Territoire d'œuvrer à l'émergence d'un nouveau cadre partenarial reposant sur 3 axes principaux : la transition écologique, la cohésion territoriale et le développement économique.

Ainsi, ce contrat poursuit la démarche initiée par la convention d'engagement signée le 30 juillet dernier.

Le CRTE entre l'État et la CCST, c'est près de 250 projets et actions au service d'un projet de territoire, déclinés en quatre grands axes :

Un pays accueillant

- Renforcer l'attractivité
- Poursuivre la reconquête de l'économie et de l'emploi
- Tirer parti de la dynamique frontalière

Un espace de solidarité

- Maintenir et compléter l'offre de services
- Soutenir les initiatives locales

Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle

Tél. : 03 84 57 15 76
Mél. : pref-communication@territoire-de-belfort .gouv.fr
Direction du cabinet

Une terre préservée

- Préserver le cadre de vie
- Accélérer la transition écologique
- Intensifier les bonnes pratiques

Pour un avenir durable

- Intégrer les objectifs nationaux aux démarches locales
- Mener un PCAET à l'échelle intercommunale
- Développer les partenariats et tirer bénéfice des contractualisations en cours et à venir
- Mettre en œuvre et défendre le projet de territoire, notamment dans les différentes instances supra-intercommunales

Le CRTE, un contrat au service des territoires

Pour accélérer la relance et accompagner les transitions écologique, démographique, numérique, économique dans les territoires, le Gouvernement a proposé aux collectivités territoriales un nouveau type de contrat : Le contrat de relance et de transition écologique (CRTE).

Le CRTE est la traduction de **l'ambition d'un projet de territoire : la transition écologique et la cohésion territoriale sont la colonne vertébrale de ce contrat, qui s'appuie sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs territoriaux, publics comme privés, tous impliqués dans la relance.**

Signé pour six ans, il illustre la généralisation d'un nouveau mode de collaboration entre l'État et les collectivités territoriales en regroupant l'ensemble des dispositifs d'accompagnement de l'État à destination des collectivités territoriales, considérablement renforcés par les crédits du plan de relance (contrats de ville, programme Action Cœur de Ville, Petites Villes de demain, contrat de transition écologique..) et offre une visibilité sur les aides que peut apporter l'État dans la mise en œuvre de leur projet de territoire.

Au travers du CRTE, l'État s'engagera à faciliter l'accès à l'ensemble des programmes de financement. Conçu comme un outil sur mesure, il sera régulièrement enrichi ou amendé et constituera le cadre permanent de travail entre les exécutifs locaux, les services déconcentrés de l'État et les représentants des opérateurs nationaux.

Quelques exemples d'actions déjà engagées et soutenues par l'État dans le Sud Territoire :

- Isolation thermique de la toiture du multi-accueil à Delle : 35 000 € ;
- Remplacement du système de chauffage du bâtiment mairie-école de Chavanatte : 16 500 € ;
- Piste cyclable Thiancourt-Courtelevant : 960 000 € ;

Parmi les projets en cours :

- **La réhabilitation des friches industrielles** avec la restructuration du site Von Roll à Delle (soutenu par France Relance à hauteur de 585 571€) et la poursuite des travaux sur le réaménagement de la friche des Fonteneilles à Beaucourt (soutenu par France Relance à hauteur de 967 106€) ;
- **La création d'un office du tourisme** dans le Sud Territoire ;
- **L'aménagement d'une aire de jeu** à Montbouton ;
- **Plusieurs projets de restauration de l'Allaine** ;
- **L'installation de panneaux photovoltaïque** (à Vellescot, Courcelles...) ;
- **Des investissements pour la qualité de l'eau** (à Florimont, Bretagne, Thiancourt...) ;
- L'élaboration d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD).
- **Maison du Terroir à Vellescot**

En savoir plus

- Le Contrat de relance et de transition écologique
- Mode d'emploi
- Questions fréquentes
- Documents utiles
- [La CCST](#)
 - Contacts presse : Maryse CHENUT, directrice générale des service, 03 84 56 26 07, maryse.chenut@cc-sud-territoire.com